* * *

Bruyères, le 24 Novembre 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL SE REUNIRA AU SALON DE L'HÔTEL DE VILLE

LE MERCREDI 30 NOVEMBRE 2016 à 20 H 00

ORDRE DU JOUR

- * Décision prise par le Maire dans le cadre de l'Article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- * Finances Décision modificative
- * Finances Subvention exceptionnelle
- * Finances Budget de l'Eau Fixation du prix de l'eau Année 2017
- * Finances Accueil des élèves extérieurs dans les écoles publiques de Bruyères
- * Finances Musique Municipale de Bruyères Demande de subvention exceptionnelle
- * Plan Local d'Urbanisme (PLU) Modification et révision allégée
- * Gai Logis Acquisition de terrain
- * Travaux Enedis Convention de servitude
- *Loi Macron Ouverture des commerces les dimanches sur l'année 2017
- * Personnel territorial Adhésion au Centre de Gestion des Vosges Risques statutaires
- * Questions diverses

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le MAIRE,

Yves BONJEAN